L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 2 AOUT 1889.

PETITES ANNONCES.

UNE dame qui peut donner les meilleures références, voudrait se charger d'une personne de six ans ou plus; elle l'instruira et la [illegible] comme une mère. Prix modéré. S'adresser rue Magazine, No 512. [illegible]

INSTITUTRICE.—Mlle Abigail Morales, [illegible] Magazine, No 854. [illegible]

A LOUER.

[illegible]

CHLORO-NAPTHOLEUM détruit les cafards [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Charles Genella vs. Joseph Porter, et al.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 16,970.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [illegible] H. Marr, Jr. juge de la Quatrième Cour de Cité, [illegible] je procèderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 1er août—1 6 12

Charles Genella vs. E. Williams.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans - No 10,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité, agissant pour l'Honorable R. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir—
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 1er août—1 6 12

M. Seley vs Mme Susan Watking.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 16,215—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon H. H Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet, et St-Charles, le VENDREDI, 9 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison. D'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 juil—30—août 4, 9

Charles Joubert vs. Louis Vigues.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 12,368.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, en face de mon entrepôt, 95 rue Royale, ent e Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 6me jour d'août 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 juil—26—1 6 août

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George H. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 26,126—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Simon Rieder administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11.

Succession de Margaret Fahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 6,324 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jno. B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11

Succession de Francis P. Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,120—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William F. Weick, administrateur de cette succession, ne seraitpas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11

Succession de Mathias Traub et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,548—Division B—Attendu que Daniel Seeland a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mathias Traub et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 30—août 3

Succession de Antoine Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,716—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Rebolle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er août—1 6 10

Succession de Veuve J. B. Lavigne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,564—Division E—Attendu que Ernest M. Bonzon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve J. B. Lavigne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27 31—août 4

Succession d'Adolph August Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,577 — Division E—Attendu que Gustave C. Schumann a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph August Schumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26—août 2 6

Succession de William E. Hunter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,773—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Hunter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24 29—août 2

Succession de Julius Wortberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,514—Division C.—Attendu que Mme Margaret Wertner, veuve de Julius Wortberg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius Wortberg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juil—23 29—août

AVIS AUX CREANCIERS

[illegible] vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,7[illegible]—Division [illegible] [illegible] John C. Davey, [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible]—4, 9 août.

CHLORO-NAPTHOLEUM [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 AOUT 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de..	100,000......	100,000
1	Lot de..	50,000......	50,000
1	Lot de..	25,000......	25,000
2	Lots de..	10,000......	20,000
5	Lots de..	5,000......	25,000
25	Lots de..	1,000......	25,000
100	Lots de..	500......	50,000
200	Lots de..	300......	60,000
500	Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100	Lots de...	$500, soit...	$50,000
100	Lots de...	300, ...	30,000
100	Lots de...	200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999	Lots de $100,	soit......	$99,900
999	Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. [illegible]

IMPORTANT.

[illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans, Lne.

[illegible]

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AUSSI UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..............	$12 00
Six mois............	6 00
Trois mois..........	3 00
Un mois............	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..............	$3 00
Six mois............	1 50
Quatre mois..........	1 00
Un mois............	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime.

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73 ..... RUE DE CHARTRES 73

L'E CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde. [illegible]

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 15me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, par-devant moi, William Oliver Hart, notaire, [illegible] pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, [illegible] sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connu comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS' UNION), LIMITED". La dite corporation [illegible] sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la date de sa création, [illegible] ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'organisation, par voie d'achat ou de bail, d'un local [illegible] à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle date subséquente que le conseil de direction [illegible], le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, et, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en qualité comme suit, savoir: En espèces quotité dont trois de vingt (20) pour cent, et le restant en quotités (5) pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux (2) billets de saison avec sièges choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.
Il, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier, de l'annuler et de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés mobilières et immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, [illegible] pour l'expédition de toutes les affaires [illegible] Jacob Hassinger, W. [illegible] J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Lombard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Doerr, P. W. Brenner, H. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angel, Dr F. Loeber, Henry Rhode, Chr. Hansen, C. H. Miller, Leonard Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Hermann, M. Vonderbank, John Strauss, E. G. Heinz et E. Mehrtens.
S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que le corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité des membres votant à la réunion régulière ou spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités et ses comités à qui il donnera à ces comités le droit de conduire les affaires; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.
Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il déduira les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir ici conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. Bonnera, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Lombard, secrétaire des finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilien Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelque en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires seront liquidées par le Conseil d'Administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle qu'en soit la nature, de la corporation, et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires, et ce partage sera, [illegible] une dissolution de la corporation.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions, [illegible] dans l'organisation de la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autres conséquences que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Bering et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse, lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des parties ci-dessus nommées et le mienne, après lecture du tout.
Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	H. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	E. H. Bonnera,
A. G. Ricks,	F. Richert,
Fred Peters,	E. Michel,
J. C. Roedel,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	M. W. Dielmann,
H. Binkelspiel,	Louis Lombard,
Louis Grunewald,	P. W. Brenner,
Chas H. Schenck,	Louis Dell'Orto,
Albert F. Noll,	Albert Heinz,
Francis & Optis,	H. L. Frantz,

Jacob Sohmer, par Franz Augustus Rice, Henry Rice.
German Singing Society of the Sixth District, Ernest Bonnera, Président.
Albert E. Bering. G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques et tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie tel que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited" a été ce jour enregistré au livre 396, folio 169.
Nouvelle-Orléans, 8 mai 1889.
GEORGE GUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce [illegible] A. D., 1889.
W. O. HART, notaire.
[illegible]

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL
— DE LA —
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$3,687,470 00
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
[illegible]		366,665 21
[illegible]		18,450 00
[illegible]		136,450 71
[illegible] des Etats-Unis	89,220 00	
[illegible]	312,817 43	
[illegible]	1,366,964 26	
[illegible]	445,845 13	
		1,712,930 15
Total		$6,006,580 15

PASSIF.

Capital-actions	[illegible]	
Fonds de surplus	[illegible]	
		600,000 00
[illegible]		37,019 [illegible]
[illegible]		2,151,[illegible]
[illegible]		[illegible]
		$6,006,580 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible] Banque de Windsor, Londres à New York.
E. W. WALMSLEY, Président.
[illegible], Vice-Président.
LEON F. [illegible], Caissier.

Portraits au Crayon
J. EMILE DEVORE
Artiste
60 rue Toulouse.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée et des machines, etc., pour une fabrique de cordages.

L. Waterbury & Cie vs. Le Atlas Steam Cordage Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,406—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1. Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, arpenteur, et déposé au bureau de H. E. Conas, ex-notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit à savoir: [illegible]
[illegible] CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—23 28—3 13 19 24 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael Marquade vs. Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,129—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Cinq terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 39, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 22 décembre 1870. [illegible]
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—2 [illegible] 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage dans l'affaire de Lievin De Poorter vs. Théodule Pieus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 27,[illegible] [illegible] le MERCREDI, 14 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre No 17, dans l'îlet No 265, Troisième District Municipal de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Remparts ou Love, St-Antoine et Bagatelle ou Pauger, [illegible]
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13juil—13 20 27—3 10 14août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme la "Golden Hall."

François Fajoque, Joseph A. Shakspeare, syndic, vs George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,31[illegible] [illegible] le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir: [illegible]
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 22 29—août 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve S. Wadney vs Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,[illegible] [illegible] le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juillet—24 30—3 10 20 24 août.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 168, entre les rues Bourgogne et Dauphine.
Résidence en briques, à étages, avec dépendances, rue Julia No 341, entre les rues Baronne et Dryades.
Succession de Jean Monastes.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,183.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 août 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de la Cour rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession—savoir—
1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Julia, Girod, Baronne et Dryades, mesurant 29 pieds de face à la rue Julia, sur 96 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'un passage ou allée de 4 pieds de large. [illegible]
2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dumaine, Bourgogne et Dauphine, [illegible]
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment des adjudications.
17juil—17 20 27—3 10 17août

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme H. Forester.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 26,668, Hon. Thos. C. W. Ellis, juge, daté le 10 juillet 1889, je procéderai à la vente, le MERCREDI, 7 août, à 11 heures a. m., à ma salle de vente, 201 RUE CANAL, de:
CINQ TABLEAUX DE VALEUR A L'HUILE.
D'après inventaire déposé en mon bureau. Ils peuvent être vus tous les jours avant la vente.
Conditions—Comptant sur les lieux.
28 juil—28 août 4 6 7

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Quincaillerie! Quincaillerie! Quincaillerie et articles de ménage.

Cheval, wagon et fixed, comptes ouverts, etc. No 357 rue du Magasin entre Hattiboes et Nouvelles.

John J. Foelbel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 26,[illegible]

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—LUNDI 12 août 1889, à 10 heures et demie [illegible] No 357 rue du Magasin, [illegible] en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, [illegible] daté le 20 juillet 1889, Dossier No 26,[illegible] dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu—
Tout le contenu du dit magasin, d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant avant livraison.
30 juil—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Berne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 27,116.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, Division D, absent par congé, en date du 15 juillet 1889, dossier No 27,116, dans l'affaire de la succession de E. A. Berne et femme, décédés, il sera vendu à l'encan,
Trois lots de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'îlet borné par les rues Levée, Louisiane, Eagle et Fourth, îlet No 128, et désignés par les Nos 6, 7 et 8. [illegible]
Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, [illegible]
Acte de vente par devant Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur [illegible]
17 juillet—17 31 [illegible]—4 11 17 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

José Marie Jr. vs. Veuve John. F. Wuhn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,474—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Chartres [illegible], Royale [illegible] [illegible]
2° Et un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant vingt-six (26) pieds [illegible] cinquante pieds (50) de profondeur [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juillet—29—5 12 19 26 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues Remparts et Pauger, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.

M. Bell vs. Joseph Gunderman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,314—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlet No 270, borné par les rues Remparts (anciennement Amour), Bourgogne (anciennement Craps), Pauger et Union, mesurant soixante (60) pieds de face à la rue Remparts sur cinquante-huit (58) pieds de profondeur et de face à la rue Pauger, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété acquise par le défendeur sus-nommé de la succession de A. T. Keeley, par acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté du 10 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 [illegible] 19 26 30 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et du terme non expiré du bail, etc.

Thos C. King vs M. Chas M. Greene.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux No 449 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 août 1889, à midi, de la propriété suivante décrite, à savoir:
1° Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, etc. dans le dit local—compris par inventaire enregistré dans mon bureau.
2° Le terme non expiré du bail du local No 449 rue St-Charles, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Noëlie Martin, épouse de Gustave Rilleux, et Léonce Rilleux vs Sarah Pabst.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,536—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Frenchmen, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juillet—16 20 30 [illegible] 17 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Second District.

Succession de Joséphine Pesté, veuve de Pierre A. Dupré.

Nos 27,[illegible]—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 27 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Orléans, désigné par le No 5 et mesurant, en pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne; même largeur dans le fond, sur une profondeur de 77 pieds 5 pouces et 3 lignes sur le côté vers la rue Galvez, et 77 pieds 1 pouce et 3 lignes sur la ligne vers la rue Johnson. Les améliorations consistent en une jolie résidence en bois à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 309 et 309 1/2 de la rue Ste-Anne.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat et les clauses usuelles de garantie. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Roth, notaire.
31 juil—31—3 10 17 24 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Les bâtisses en bois, à double corps de logis, et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Succession de August Fischinger et au-dessous.

No 26,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 26 juillet 1889, il sera vendu à l'enchère publique:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Jackson et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Philip, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur et façade rue Philip de 130 pieds. Les améliorations comprennent la grande maison en bois à double corps de logis, écuries en bois et écuries, coin des rues Magazine et Philip.
Le coin est occupé depuis des années par l'établissement populaire d'entrepreneur de pompes funèbres, A. Leila, Jr., et l'autre côté par le Dr. Gourrier.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garantie par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par lien et privilège du vendeur, ensemble avec les clauses de garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur paiera le pro rata des taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin, notaire.
28juil—28—10 17 24 31août

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES DE CHOIX,
—SITUÉES DANS LES—
Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.
—POUR CLORE—
Deux Successions
—ET POUR LE—
Compte de Personnes à l'Etranger.

No 162 rue de la Douane, entre Bourgogne et Dauphine—Maison de résidence en briques à deux étages avec mansardes.

No 40 rue St-Louis, près Chartres—Grand magasin solidement construit en briques, à deux étages, avec entrepôt à l'arrière.

Coin des rues Esplanade et Dorbigny, avec un élégant cottage sur le devanture de la rue Dorbigny, No 261.

L'agréable maison de résidence de feu Charles Kitchen, faisant face au fleuve Mississipi et la rue Delaronde, près Jos Caurant [illegible] Couvent des Ursulines et de l'Eglise St-Maurice.

No 248 rue de Chartres, près Esplanade—Elégante maison de résidence en briques à deux étages.

No 281 rue Bourgogne, entre Esplanade et Kerlerec, attenante à la nouvelle salle des Turnvereins—Maison de résidence à un étage.

Rue Claiborne, près du marché St-Bernard, entre Annette et l'avenue St-Bernard, grand terrain vacant.

No 606 rue [illegible]

Nos 347-349 rue Dumaine—Double corps de logis à un étage.

Coin des rues Tchoupitoulas et St-David, double corps de logis à deux étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs—
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par les clauses de garantie ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'à paiement. Les taxes de 1889 seront payées par l'acquéreur au pro rata de l'adjudication. L'acquéreur paiera 10 pour cent de l'adjudication comptant sur les lieux pour lier la vente. Pour plus amples détails et mesures correctes voir les plans maintenant à la Bourse.
Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juil—au 3 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lassanette.

No 27,944—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, North Remparts, Bourgogne et Bourbon, [illegible] mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue St-Antoine, sur 155 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible] février 1877, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 1er mars 1877.
Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu comme le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, cave, lieux d'aisance, etc.
—Aussi—
5 actions (certificat No 266) du Mutual Building and Homestead Association, séries quatre, [illegible] juin 1889.
Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, [illegible] hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 24 janvier 1890, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date jusqu'à paiement final; le reste de l'adjudication comptant.
L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.
Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 juil—30 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps-de-logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jean.

Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8,978.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 juin 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 25 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jean et Rocheblave, sur un plan dressé par Bell & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jean, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds [illegible] de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis; avec quelques huit chambres, etc. [illegible]
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans [illegible]
Acte de vente pardevant F. Rengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20juin—20—4 13 20 27juil—3août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

Succession de Matthew Cunningham, décédé.

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—Le VENDREDI, 2 août 1889, à 10 heures 30 minutes a. m., au local No 82 rue Enghein, entre les rues Dauphine et Royale, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," daté le 3 mai 1889. Dossier No 8467, pour le compte de la succession de Matthew Cunningham, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, le tout contenu dans le local ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
28 juil—28 29—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératrices.

Deux cottages doubles à l'encoignure des rues Annunciation et Harmonie.

Un cottage simple.

Succession de Mme Rosina Staib, décédée, épouse de Frederick Probst.

Dossier No 23,017.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté du 31 juillet 1889, Dossier No 23,017, pour le compte de la succession de Mme Rosina Staib, épouse décédée de Frederick Probst, et pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu:

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel, Harmonie et Pleasant désigné par la lettre B, et mesure 28 pieds de face à la rue Annunciation, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade de 85 pieds 9 pouces à la rue Harmonie et une première profondeur du côté du lot A. de 25 pieds 10 pouces et ensuite sur une ligne diagonale une mesure de 4 pieds vers la rue Pleasant et de là une seconde profondeur de 66 pieds 11 pouces à la ligne du fond, avec l'usage d'une allée de 2 pieds de large sur le côté supérieur, tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond et contenant de chaque côté 4 chambres et citerne, allée sur le côté, &c, et se loue $18 par mois.
2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite et y attenant, et désigné comme lot A et mesure 23 pieds de face à la rue Annunciation, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur du côté de la rue Pleasant de 85 pieds 9 pouces, et une première profondeur de 26 pieds 10 pouces sur la ligne du côté du lot B et ensuite une ligne diagonale de 4 pieds vers la rue Harmonie, et ensuite une deuxième profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée de 2 pieds de largeur du côté inférieur.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis couvert en ardoises avec mansards, et contient de chaque côté 5 chambres, citerne, allée, hangars, etc., et se loue $16 par mois.

RUE HARMONIE.

3° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet et en arrière de la propriété ci-dessus décrite et y attenant, désigné par la lettre C. et mesure 25 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins et suivant un plan qui peut être vu à la Bourse.
Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres, citerne, etc.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de l'adjudication.
1er août—1, 4, 11, 18, 25, 31.

UN BON PLACEMENT.

Un cottage simple et un cottage en briques recouvert en ardoises à double corps de logis.

Rues St-Louis et Conti, près Marais.

Succession de George Pierce, décédé.

Dossier No 26,362. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Division D, actuellement absent en congé, daté le 25 juillet 1889, Dossier No 26 362 pour le compte de la succession de George Pierce, décédé, il sera vendu à l'encan.
1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Marais et Villeré, désigné par le No 12 B, et mesurant 25 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis, sur 81 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage simple, en bois recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, avec dépendances ayant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., et se louant à raison de $14 00 par mois, et connu comme le No 230 rue St-Louis.
2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Tréme et St-Louis, et mesurant 40 pieds de face à la rue Conti et 40 pieds de large dans le fond, faisant face à une allée commune à ce lot et autres, 129 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté de la ligne du 24 et 128 pieds sur l'autre ligne, le tout étant composé de tous les lots 23 et une portion du lot 30.
Les améliorations comprennent un cottage en briques, recouvert en ardoises, à un étage et double avec double corps de logis, ayant 2 chambres avec 3 chambres de chaque côté, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée, etc., et rapportant un loyer de $15 pour chaque côté et connu comme les Nos 197 et 199 rue Conti.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
L'acquéreur assumera, en outre de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
28 juil—28 août 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District, Nos 26 et 28 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoeb, tuteur datif, etc., Dossier No 27,260.

A un crédit de longue échéance—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,260, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoeb, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville carré d'îlet borné par les avenues Lafayette et devant rue Enghein, Washington, ci-devant la rue Poète et les rues Royale, ci devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grande-Hommes, désignés comme les terrains 2 et 4 contigüe l'un à l'autre, et mesurant comme suit:
Le terrain No 2 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière; sur une profondeur de 93 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine; et 82 pieds du côté du terrain No 4.
Le terrain No 4 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 82 pieds du côté du terrain No 2, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.
Le tout selon un plan de Hunter Stewart, arpenteur de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations sont les suivantes:
Sur le terrain No 2 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 chambres et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 6 chambres, 2 citernes et un puits; il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à hangar et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.
Sur le terrain No 4, il y a un grand magasin en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écuries et remises avec cour pour chevaux, wagons, etc., donnant $12 par mois.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs paieront les taxes de 1889 en sus des enchères.
Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juil—17 31 [illegible] août 4 11 17

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 7[illegible] cents.

Avis.

A. SIMON, le Compositeur, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications; distribution à domicile. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ONORATO.

Propriété désirable dans le Premier District, No 41 rue Johnson, entre les rues Palmyre et Gasquet.

Dans l'affaire de F. Bausech vs ses Créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E," No 26,861.

Vente de Syndic.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, d'après et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé, daté le 27 juillet 1889, il sera vendu, la propriété décrite ci-après, à savoir
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies et servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Palmyre, Gasquet et Galvez, désigné par le No 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin daté le 21 novembre 1861, lequel dit lot mesure 28 pieds de face à la rue Johnson, sur 130 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. Kirschner, notaire public aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt en argent, de 10 pour cent, sera requis sur les lieux pour lier la vente.
31juil—31—août3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable située dans le premier district, rue Perdido, entre Dryades et Remparts. Vente à l'encan, à des conditions faciles, dans l'affaire de

Joseph D. Wehner vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,[illegible]

Vente de Syndic.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Juge N. H. Rightor, juge également de la dite Cour, division D, actuellement en congé, ordre daté du 24 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, droit, passages, servitudes, privilèges et avantages, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Dryades, Gravier et Remparts, désigné par le No 5 sur un plan de Théodore Séghers, ancien notaire en cette ville, d'après quel plan le dit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de façade rue Perdido, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit garanti par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente et garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour leur recouvrement; les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, la taxe due et exigible en 1889. L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur le lieu de la vente.
27juil—27—3 10 17 24 31 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le deuxième district, No 496 de la rue Annunciation coin de la rue Première, à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Maria S. Righter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 27,322.

PAR E. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 18 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 77, Annunciation et Chippewa, désigné comme le lot No 23 et mesurant 25 pieds 3 pouces de façade rue Annunciation et ayant la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 124 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 123 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Première.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant, à la partie à crédit à 1 et 2 ans, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit garantie par des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente pardevant F. Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur dans le Quatrième District, rue Joséphine, entre Levée et Rousseau.

A l'encan,—à des conditions faciles.

Succession de John Hagg.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,662.

PAR E. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent sur congé, en date du 29 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Rousseau, Joséphine et St-Andrew, désigné comme le lot No 2 sur un plan par H. Mochhausen, voyer, ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent, situé dans le même district et dans le même îlet que ci-dessus et désigné par le No 4, sur ledit plan fait par Mochhausen, et mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout suivant la propriété précédemment décrite.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuites pour enforcer la collectibilité. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs devront payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles, Nos 26 et 28 rue Delaronde, dans le Cinquième District, près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal.

Succession de Veuve Benjamin Burns.

A l'encan pour du comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY, Albert Brignoni, Encanteur—Bureau: Nos 38 et 40 rue Royale—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 juillet 1889, Dossier 27,275, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Veuve Benjamin Burns, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, borné par les rues Delaronde, Bouny, Villeré et Séguin, les dits lots sont désignés par les lettres A et B, et se composent des lots 7 et 8 et mesurant, conformément à un croquis dressé par Geo de Armas, voyer, le 13 juillet 1889, comme suit; le lot A mesure 27 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres à coucher, cave, cuisine, hangar, et connu par le numéro 26 de la rue Delaronde.
Le lot "B" mesure 36 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres, cuisine, grande cave, hangar, etc., connu comme le No 28 de la rue Delaronde.
Conditions—Comptant, en passant les titres; 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiement des taxes de l'année 1889 en sus du prix d'enchère.
Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 juil—20 27 août 3 10 17 24

PAR VINCENT & CO.

Succession de A. A. Petersen.

Le fonds de marchandises sèches, No 294 rue Decatur.

PAR VINCENT & CIE—Alex Levy, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 7 août 1889, à 11 heures a. m., au magasin No 294 rue Decatur, par un ordre de l'Hon. juge F. D. King, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juillet 1889, dans l'affaire de la succession de A. A. Petersen. Le fonds et le contenu du dit magasin de marchandises sèches, consistant d'un assortiment complet de merceries, marchandises sèches et de fantaisies; aussi, les comptoirs et installations.
Conditions—Comptant.
26 juil—26 31—août 7

No 26,304.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Succession de Abigail L. Stark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment approuvée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande par l'exécuteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Stark, pour l'appoint entre les mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous les créanciers de dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivent la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
3 juil—3 17 août 1

PEERLESS DYES Les meilleures, [illegible]

L'Abeille de [illegible]

NOUV[illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAM[illegible]

[illegible]

TOUS LES JOURS [illegible]

DIMANCHE [illegible] A. M.
DIMANCHE [illegible] P. M.

[illegible]

EXPOSITION DE [illegible]

COMPA[illegible]

[illegible] de la rivière de [illegible]
LA BOURGOGNE,
LA BRETAGNE,
LA CHAMPAGNE,
[illegible]

NEW [illegible]
LOUISIANA,
[illegible]

CHEM[illegible]

Mississ[illegible]

RO[illegible]

Louisville, New [illegible]

[illegible]

Queen and [illegible]

[illegible]

E. H. Garratt, [illegible] Pass. agent, [illegible] Orleans, Lne.

[illegible]

LEON [illegible]

FEUI[illegible]

DEUX [illegible]

PAR ANDRÉ [illegible]

—Hou....oup! Ce hochement [illegible] dont le crépuscule [illegible] encore dans l'air [illegible] [illegible] le ciel [illegible] A ce moment, le [illegible]